



Décision 2025 -77

**MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE NELSON
MANDELA – Complexe Secrétin – Boulevard de la Paix à Auchel – 6 LOTS**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 22 mai 2025,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Considérant que la Ville d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à des travaux de rénovation énergétique de la salle Nelson Mandela située au sein du Complexe Secrétin – Boulevard de la Paix à Auchel, constituée des 6 lots suivants :

- Lot n°1 : GO – Démolitions – Désamiantage – Réseau EU – Carrelage
- Lot n°2 : Couverture tuile – Modification de charpente – Zinguerie EP, comportant une prestation supplémentaire éventuelle consistant au « Traitement curatif et préventif des bois de charpente selon état »,
- Lot n°3 : Doublages – Cloisons – Faux-plafonds,
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n°5 : Peintures extérieures et intérieures – Faïence
- Lot n°6 : Electricité – CVC – Plomberie

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- pour le lot n°1 : la société **BATIMENT ET TRAVAUX PULICS LEFEBVRE** située 108 rue du Général de Gaulle à MERVILLE (59660) pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **123 157.34 €HT**,
- pour le lot n°2 : la société **BSD COUVERTURE** située 33 rue Auguste Mariette à LENS (62300) pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **57 316.59 €HT**, et à **3 962,00 €HT** pour la Prestation Supplémentaire Eventuelle,
- pour le lot n°3 : la société **MERRIS** située 65 rue de Glasgow Bâtiment Regain C1 à DOUVRIN (62138) pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **28 105.90 €HT**,
- pour le lot n°4 : la société **SNH** située 2 bis rue du Général de Gaulle à ALLOUAGNE (62157) pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **57 919.90 €HT**,
- pour le lot n°5 : la société **MERRIS** située 65 rue de Glasgow Bâtiment Regain C1 à DOUVRIN (62138) pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **14 176.08 €HT**,
- pour le lot n°6 : la société **EGC** située 14 rue de la Solette à SAVY BERLETTE (62690) pour un montant de la décomposition du prix global forfaitaire s'élevant à **83 550.00 €HT**,

Décide d'attribuer le marché ayant pour objet des travaux de rénovation de la salle Nelson Mandela située au sein du Complexe Secrétin – Boulevard de la paix à Auchel, et de le signer :

- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **123 157.34 €HT** avec la société **BATIMENT ET TRAVAUX PULICS LEFEBVRE** située 108 rue du Général de Gaulle à MERVILLE (59660) pour le lot n°1,
- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **61 278.59 €HT** (comprenant la Prestation Supplémentaire Eventuelle pour un montant de **3 962.00 €HT**) avec la société **BSD COUVERTURE** située 33 rue Auguste Mariette à LENS (62300) pour le lot n°2,
- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **28 105.90 €HT** avec la société **MERRIS** située 65 rue de Glasgow Bâtiment Regain C1 à DOUVRIN (62138) pour le lot n°3,
- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **57 919.90 €HT** avec la société **SNH** située 2 bis rue du Général de Gaulle à ALLOUAGNE (62157), pour le lot n°4,
- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **14 176.08 €HT** avec la société **MERRIS** située 65 rue de Glasgow Bâtiment Regain C1 à DOUVRIN (62138) pour le lot n°5,
- pour un montant de la décomposition du prix global et forfaitaire s'élevant à **83 550.00 €HT** avec la société **EGC** située 14 rue de la Solette à SAVY BERLETTE (62690) pour le lot n°6,

pour un montant total du marché s'élevant à **368 187.81 €HT**,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 03/12/2025*

Le Maire,

Nicolas CARRE